



DIRIGEANT EXPERT



MODALITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation s'organise de la façon suivante :

Suite à la validation des modules obligatoires et ceux au choix du candidat, il est organisé une épreuve sur entretien à partir d'un dossier.

Evaluation oral sur dossier :

1 - Préparation

Il est demandé aux candidats élus de produire un document d'orientation et d'organisation stratégique de sa structure (plan de développement ou projet associatif) validé par les instances délibératives et représentatives de la dynamique de cette structure.

Dans le cas d'un candidat non élu, le dossier portera sur sa structure d'adhésion au choix mais sous forme de « projet ».

2 - Soutenance du dossier :

L'épreuve dure 1h.

Le candidat exposera son dossier aux membres du jury à l'occasion d'une présentation oral avec support visuel d'une durée de 20 à 30 minutes.

L'exposé sera suivi d'un échange avec les membres du jury le temps restant de l'épreuve.

L'évaluation sera réalisée à l'aide de la grille d'évaluation ci jointe (annexe 3).